AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2195
FR0000054470-FS1004

28 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 26 septembre 2016, complété par un courrier reçu le 27 septembre 2016, la société JP Morgan Chase & Co. (270 Park Avenue, New York, NY10167, Etats-Unis) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi indirectement en hausse, le 16 septembre 2016, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1] et JP Morgan Clearing Corp.[1] qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir indirectement, 10 092 552 actions[2] UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 8,94% du capital et 7,90% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	9 484 429	8,40	9 484 429	7,43
JP Morgan Clearing Corp.	608 123	0,54	608 123	0,48
Total JP Morgan Chase & Co.	**10 092 552**	**8,94**	**10 092 552**	**7,90**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 87 177 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la détention de de 6 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces arrivants à échéance entre le 10 octobre 2016 et le 28 septembre 2017 (sur la base d'un delta de 1 au 16 septembre 2016).

En outre, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, 8 000 016 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 4 000 008 actions au titres de 24 options d'achat (*physical-settled call option*) à dénouement physique, exerçables entre le 10 mai 2018 et le 17 septembre 2018, au prix unitaire par action UBISOFT ENTERTAINMENT de 41,08 € et 4 000 008 actions au titres de 24 options de vente (*physical-settled put option*) à dénouement physique, exerçables entre le 10 mai 2018 et le 17 septembre 2018, au prix unitaire par action UBISOFT ENTERTAINMENT de 28,86 €[4].

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Dont 608 123 actions UBISFT ENTERTAINMENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Clearing Corp. d'utiliser lesdites actions à tout moment.
[3] Sur la base d'un capital composé de 112 943 966 actions représentant 127 717 857 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Il est précisé que la stratégie optionnelle mise en place forme un *collar*. Dans ce cadre, les choix d'exercer l'option d'achat ou l'option de vente seront exclusifs l'un de l'autre. Par conséquent cette stratégie ne pourrait conduire la société JP Morgan Securities plc qu'à détenir un maximum de 4 000 008 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (et non 8 00 016 actions).

2. Par les même courriers, la société JP Morgan Chase & Co. a précisé détenir, au 26 septembre 2016, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc et JP Morgan Clearing Corp. qu'elle contrôle, 9 119 468 actions[5] UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 8,07% du capital et 7,14% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	8 812 147	7,80	8 812 147	6,90
JP Morgan Clearing Corp.	307 321	0,27	307 321	0,24
Total JP Morgan Chase & Co.	**9 119 468**	**8,07**	**9 119 468**	**7,14**

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 77 429 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la détention de de 4 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces arrivants à échéance entre le 10 octobre 2016 et le 28 septembre 2017 (sur la base d'un delta de 1 au 26 septembre 2016.

En outre, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, 8 000 016 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 4 000 008 actions au titres de 24 options d'achat (*physical-settled call option*) à dénouement physique, exerçables entre le 10 mai 2018 et le 17 septembre 2018, au prix unitaire par action UBISOFT ENTERTAINMENT de 41,08 € et (ii) 4 000 008 actions au titres de 24 options de vente (*physical-settled put option*) à dénouement physique, exerçables entre le 10 mai 2018 et le 17 septembre 2018, au prix unitaire par action UBISOFT ENTERTAINMENT de 28,86 €[4].

La société JP Morgan Securities plc a par ailleurs indiqué, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, détenir 342 892 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, exerçables le 21 septembre 2021, chaque « océane » pouvant donner droit à une action UBISOFT ENTERTAINMENT[6].

[5] Dont 307 321 actions UBISFT ENTERTAINMENT assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Clearing Corp. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[6] Cf. communiqué diffusé par la société UBISOFT ENTERTAINMENT le 21 septembre 2016.